

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117

18 janvier 2006

SOMMAIRE

AJR Participations II S.A., Luxembourg	5608	I.F.G. 4 S.A., Luxembourg	5604
Alfred Schuon S.A., Luxembourg	5594	Iberestate International Holding S.A., Luxem- bourg	5615
Anarca International S.A., Luxembourg	5606	IFAM, S.à r.l., Luxembourg	5594
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	5609	IPSE Dixit Holding S.A., Luxembourg	5610
Arilco S.A., Steinfort	5588	Jacksberry S.A., Luxembourg	5570
Atrafin Holding S.A., Luxembourg	5613	LNR Europe Investors, S.à r.l., Luxembourg	5610
Boucherie Ernzer, S.à r.l., Pontpierre	5593	LSF4 Mega Investments, S.à r.l., Luxembourg	5614
BPB Valmarand S.A., Munsbach	5570	Lux Business Management, S.à r.l., Luxembourg	5585
BPB Valmarand S.A., Munsbach	5570	Lux Konzern, S.à r.l., Luxembourg	5571
C.A.L., S.à r.l., Steinfort	5605	Makeland Trading and Investments S.A., Luxem- bourg	5612
Canel S.A., Luxembourg	5608	Martin S.A. Holding, Luxembourg	5614
Centralin, S.à r.l., Luxembourg	5594	Medinger, Agence Immobilière, S.à r.l., Luxem- bourg	5606
Collection Privée S.A.	5608	Metinvest Equity S.A., Luxembourg	5582
Colmeia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5582	Newgeneration 3000 S.A., Luxembourg	5607
Defense Control Europe S.A., Pétange	5583	Noomail Management S.A., Luxembourg	5598
Defense Control Europe S.A., Pétange	5583	Nova Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	5571
Design, S.à r.l., Luxembourg	5605	Nova Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	5574
Dumbarton Associates S.A., Luxembourg	5616	(La) One S.A., Luxembourg	5608
Dumbarton Associates S.A., Luxembourg	5616	Ooststroom Investment S.A., Luxembourg	5585
E.C. Concept (European Car Concept), S.à r.l.	5609	Paxos Holdings, S.à r.l., Schuttrange	5589
E.I.E. Holding, Entreprise Internationale pour l'Environnement Holding S.A., Luxembourg	5615	Saarland Holding A.G., Luxembourg	5615
Enra, S.à r.l., Luxembourg	5614	Sage Tankschiffahrt, GmbH, Wasserbillig	5614
Equium S.A., Luxembourg	5584	Sioux S.A., Luxembourg	5613
European Retail Investment Holding, S.à r.l., Lu- xembourg	5574	Smile Invest Holding S.A., Esch-sur-Alzette	5586
Everfin International-Finint S.A., Luxembourg	5609	Société de Développement de la Gauche S.A. Hol- ding, Luxembourg	5583
Exp'Air Voyages, S.à r.l., Luxembourg	5607	Société de Développement de la Gauche S.A. Hol- ding, Luxembourg	5583
Falcon Valley S.A., Luxembourg	5593	Société de Développement de la Gauche S.A. Hol- ding, Luxembourg	5583
Fidelia, S.à r.l., Bridel	5609	Steel & Logistic Services, S.à r.l., Munsbach	5614
Fiduciaire Befac Expertises-Comptables et Fisca- les Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5615	Topos Holding S.A., Luxembourg	5613
Fiduciaire Befac Expertises-Comptables et Fisca- les Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5615	Westhorn S.A., Luxembourg	5609
I.F.G. 3 S.A., Luxembourg	5584		
I.F.G. 3 S.A., Luxembourg	5584		
I.F.G. 3 S.A., Luxembourg	5584		
I.F.G. 4 S.A., Luxembourg	5604		
I.F.G. 4 S.A., Luxembourg	5604		

JACKSBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.515.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070907.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BPB VALMARAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.005.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004:

Conseil d'administration:

- Monsieur Jonathan James William Drown, trésorier, né le 26 juin 1965 à Horsham (Royaume-Uni) demeurant à Brooklands House 90, Port Road, Duston, Northants (Royaume-Uni);
- Madame Joyce Villemur, directeur financier, née le 23 septembre 1954 à Porto (Portugal) demeurant au 85, rue de Bracas, F-92 310 Sevres (France);
- Monsieur Josef Lisette Leo Van Landeghem, administrateur de sociétés, né le 23 juillet 1944 à Amsterdam (Pays-Bas) demeurant au 28, Hamonielaan, B-2960 Brecht (Belgique);
- Monsieur Paul Worth, expert-comptable, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Royaume-Uni), demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081852.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

BPB VALMARAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.005.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2005:

Conseil d'administration:

- Monsieur Jonathan James William Drown, trésorier, né le 26 juin 1965 à Horsham (Royaume-Uni) demeurant à Brooklands House 90, Port Road, Duston, Northants (Royaume-Uni);
- Madame Joyce Villemur, directeur financier, née le 23 septembre 1954 à Porto (Portugal) demeurant au 85, rue de Bracas, F-92 310 Sevres (France);
- Monsieur Josef Lisette Leo Van Landeghem, administrateur de sociétés, né le 23 juillet 1944 à Amsterdam (Pays-Bas) demeurant au 28, Hamonielaan, B-2960 Brecht (Belgique);
- Monsieur Paul Worth, expert-comptable, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Royaume-Uni), demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081851.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

LUX KONZERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070911.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

NOVA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 107.468.

In the year two thousand five, on the twenty-fourth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appears:

NOVA CAYMAN FINANCE LIMITED, an exempted company with limited liability, incorporated in the Cayman Islands, governed by the laws of the Cayman Islands, registered under number 147.515, with registered office at Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Cayman Island,

here represented by Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux (Luxembourg), by virtue of a power of substitution given, on 23 August 2005.

I. Said power signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of NOVA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée» with registered office at L-2146 Luxembourg, 23, avenue Monterey (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed, on 18 April 2005, not yet published in the Mémorial C, having a capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 107.468 (the «Company»).

The articles of incorporation of which have not been amended since.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To redefine certain corporate governance rules regarding the holding of Board of Managers meetings.
2. To amend article 9 of the articles of incorporation so as to reflect the decisions taken under item 1) of this agenda
3. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the convening period of Board of Managers meetings from one week's notice to twenty-four hours' notice and resolves to specify that Board of Managers meeting may from time to time determine another place than Luxembourg to hold the Board of Managers meetings only if exceptional circumstances so warrant.

The sole shareholder further resolves that the meeting of the Board of Managers held by means of a conference call or by any similar means of communication, have to be, to the extent technically possible, initiated in Luxembourg and that each communication is assumed to have been initiated in Luxembourg unless contrary evidence is given.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 9 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one twenty-four hours' notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine if exceptional circumstances so warrant. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided such communications are, to the extent technically possible, initiated in Luxembourg and each communication is assumed to have been initiated in Luxembourg unless contrary evidence is given. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

NOVA CAYMAN FINANCE LIMITED, une société «exemptée» à responsabilité limitée, constituée aux Iles Cayman, régie par le droit des Iles Cayman, inscrite sous le numéro 147.515, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Iles Cayman,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg), aux termes d'un pouvoir de substitution, donné le 23 août 2005.

I. Ledit pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter comme suit:

La partie comparante est l'associé unique de NOVA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 23, avenue Monterey (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, le 18 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.468 (la «Société»), dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

III. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de certaines dispositions relatives à la gérance de la société et concernant la tenue des réunions du Conseil de Gérance.
2. Modification de l'article 9 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous le point 1^{er} de l'ordre du jour.
3. Divers.

requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le délai de convocation des réunions du Conseil de Gérance d'un délai d'une semaine à un délai de vingt-quatre heures et décide de spécifier que le Conseil de Gérance ne peut de temps en temps fixer un lieu autre que Luxembourg pour tenir les réunions du Conseil de Gérance que si des circonstances exceptionnelles le justifient.

L'associé unique décide ensuite qu'une réunion du Conseil de Gérance tenue par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire doit être, dans la limite de ce qui est techniquement possible, initiée au Luxembourg et que chaque communication est présumée avoir été initiée au Luxembourg à moins que la preuve du contraire n'ait été donnée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre, si des circonstances exceptionnelles le justifient. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, sous réserve de ce que les communications, dans la mesure où cela est possible techniquement, soient initiées à partir de Luxembourg et chaque communication est considérée comme ayant été initiée à partir de Luxembourg à défaut de preuve contraire. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. Klapp, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 2005, vol. 897, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(082921.2/239/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

NOVA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 107.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(082923.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.901.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., a limited partnership with a share capital («société en commandite par actions»), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Gérard Lecuit dated 14 July 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S.L. B 109.566 and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The here above appearing is represented by Mrs Catherine Baudhuin, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on September 19, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares. Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Authorised capital

6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered between, among others, the Company and its Shareholders (the «Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares up to the maximum amount of sixteen million Euro (EUR 16,000,000.-).

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholder(s) in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 Until 20 September 2010 at the latest, the Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, within the strict limits stated in the Agreement.

6.5 In particular, the Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

6.6 The Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7 The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8 The Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, or in case of

plurality of managers, the board of managers, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, within the limits of the authorised share capital, the articles 5 and 6 shall be amended accordingly.

7. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of shares

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

8.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Managers.

Chapter III.- Management

9. Management

9.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

9.2 The Manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

10. Power of the managers

10.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

12. Delegation and agent of the managers

12.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Meetings of the board of managers

13.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

13.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

14. Powers of the shareholder - Votes

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager and the Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right of shares

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned.

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A. . .	12,500	125	12,500
Total	12,500	125	12,500

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (2,000.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period:

EUROPEAN RETAIL VENTURE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S.L. B 109.637.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Gérard Lecuit le 14 juillet 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S.L. B 109.566 et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Catherine Baudhuin, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING, S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

6. Capital autorisé

6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions du tout contrat, éventuellement conclu entre, notamment, la Société et ses Associés (le «Pacte»), la Société disposera d'un capital autorisé pour émettre de nouvelles Parts Sociales ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales existantes pour un montant maximum de seize millions d'euros (16.000.000,- EUR).

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Parts Sociales à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par l' (les) Associé(s) existant(s) en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé.

6.3 Jusqu'au 20 septembre 2010 au plus tard, le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de nouvelles Parts Sociales aux Associés actuels ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4 Ces nouvelles Parts Sociales pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Pacte.

6.5 Le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Parts Sociales avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

6.6 Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera également la date d'émission et le nombre de nouvelles Parts Sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales seront identiques à ceux attachés aux Parts Sociales de la classe correspondante déjà émises.

6.8 Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, la réception des souscriptions et des paiements pour de nouvelles Parts Sociales représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

6.9 Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de faire constater par acte authentique l'émission des nouvelles Parts Sociales et l'augmentation du capital corrélative, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance en ce compris la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des nouvelles Parts Sociales.

6.10 Chaque augmentation du capital social de la Société par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, effectuée dans les limites du capital autorisé entraînera la modification des articles 5 et 6 des Statuts de la Société.

7. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Transfert des parts

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

8.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant.

Titre III.- Gérance

9. Gérance

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision de(s) associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

9.2 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du Gérant, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

10. Pouvoirs des gérants

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

11. Représentation de la société

Envers les tiers, la Société peut, en cas de Gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

12. Sub-délégation et agent du gérant

12.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Réunions du conseil de gérance

13.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

13.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

13.4 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

13.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

13.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

13.7 Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du conseil de gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

14. Pouvoirs des associés - Votes

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

14.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

16. Droit de distribution des parts

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par un vote de la majorité des Associés.

16.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des acomptes sur dividendes à/aux Associé(s) avant la fin de l'année financière sur la base de la situation des comptes indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à être distribué ne doit pas excéder, si applicable, les bénéfices depuis la fin de la dernière année financière, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportés et des sommes à être mises en réserve qui doivent être établis conformément à la Loi ou aux Statuts et (ii) que toute somme ainsi distribuée qui ne correspond pas aux bénéfices actuellement obtenus doit être remboursée par les Associés.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire au nombre de parts sociales et les libérer par apport en espèces des montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A.	12.500	125	12.500
Total	12.500	125	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée:

EUROPEAN RETAIL VENTURE, S.à r.l., société anonyme Luxembourgeoise, ayant son siège social 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S.L. B 109.637 et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Baudhuin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, vol. 149S, fol. 91, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

G. Lecuit.

(087935.3/220/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**COLMEIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RASTEIRO, S.à r.l.)**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 94.576.

L'an deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Madame Dina Isabel Fonseca Simao, commerçante, née à Lardosa Castelo Branco (Portugal), le 26 avril 1977, épouse de Monsieur Hugo Miguel Sebastiao Prazeres, demeurant à L-4113 Esch-sur-Alzette, 12, rue Victor Ewen;

2. Monsieur Hugo Miguel Sebastiao Prazeres, chauffeur, né à Freixial Do Campo (Portugal) le 30 avril 1979, demeurant à L-4113 Esch-sur-Alzette, 12, rue Victor Ewen.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RASTEIRO, S.à r.l., ayant son siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 836 du 13 août 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 34 du 10 janvier 2004 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.576.

II. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, appartenant aux associés comme suit:

1. à Madame Dina Isabel Fonseca Simao, prénommée, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
2. à Monsieur Hugo Miguel Sebastiao Prazeres, prénommé, vingt parts sociales.	20
Total: cinq cents parts sociales.	500

Ces parts sont intégralement libérées.

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de changer la dénomination de la société de RASTEIRO, S.à r.l. en COLMEIA, S.à r.l. et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts de la société:

«La dénomination de la société est COLMEIA, S.à r.l.»

IV. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.I. Fonseca Simao, S. Prazeres, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 2005.

T. Metzler.

(082949.3/222/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

METINVEST EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.577.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070912.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA GAUCHE S.A. HOLDING,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.331.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Signature

Le liquidateur

(081536.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA GAUCHE S.A. HOLDING,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Signature

Le liquidateur

(081539.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA GAUCHE S.A. HOLDING,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.331.

Le bilan de clôture au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Signature

Le liquidateur

(081540.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

DEFENSE CONTROL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

(081779.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

DEFENSE CONTROL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.352.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

(081780.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.790.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 30 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 22 du 12 janvier 2001. L'avis de clôture de la liquidation a été publié au Mémorial C n° 794 du 21 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 3 S.A. (dissoute et liquidée)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081614.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.790.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 30 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 22 du 12 janvier 2001. L'avis de clôture de la liquidation a été publié au Mémorial C n° 794 du 21 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 3 S.A. (dissoute et liquidée)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081616.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.790.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 30 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 22 du 12 janvier 2001. L'avis de clôture de la liquidation a été publié au Mémorial C n° 794 du 21 septembre 2001.

Le bilan au 11 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 3 S.A. (dissoute et liquidée)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081617.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

EQUIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.890.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH01512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070918.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070914.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.225.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the first day of September.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Angelo Schenkens, lawyer, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company with registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
by virtue of a proxy given on August 25, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a notarial deed on May 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1172 of December 15, 2001;
- that the capital of the corporation OOSTSTROOM INVESTMENT S.A. is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;
- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company OOSTSTROOM INVESTMENT S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
with the result that the liquidation of OOSTSTROOM INVESTMENT S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo Schenkens, juriste, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172 du 15 décembre 2001;

- que le capital social de la société OOSTSTROOM INVESTMENT S.A. s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société OOSTSTROOM INVESTMENT S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, vol. 149S, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082971.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

SMILE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 72.052.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMILE INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.052, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 965 du 16 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Sinibaldi, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Weber, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 46.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

5.- Remplacement des 1.250 actions existantes sans expression de valeur nominale par 1.000 actions d'une valeur nominale de 46,- EUR chacune.

6.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille et treize virgule trente et un euros (15.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à quarante-six mille euros (46.000,- EUR).

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SMILE INVEST HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quinze mille et treize virgule trente et un euros (15.013,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante-six euros (46,- EUR) chacune.

Inscription au registre des actionnaires

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder à l'inscription de la transformation des actions, objets des présentes, dans le registre des actionnaires.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-six mille euros (46.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante-six euros (46,- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 1999» dans l'article 12 et les mots «et ce, pour la première fois en 2000» dans l'article 16 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, I. Sinibaldi, L. Weber, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2005, vol. 534, fol. 7, case 8. – Reçu 150,13 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2005.

J. Seckler.

(086995.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

ARILCO S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-8437 Steinfort, 41, rue de Koerich.
H. R. Luxemburg B 71.232.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreizehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ARILCO S.A. mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, eingetragen in Handelsregister zu Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 71.232, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 30. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 821 vom 4. November 1999.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Philippe Derville, directeur commercial, wohnhaft in Steinfort.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Marie-Pierre Pitters, ohne besonderen Stand, wohnhaft in B-7608 Wiers, 1B, rue des Préaux.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft in Belvaux.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes und dementsprechende Änderung von Artikel 2 (Absatz 1) und Artikel 15 (Absatz 1) der Satzung.

2. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 der Satzung.

3. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates nach der Abberufung und der Entlastung des vorherigen Verwaltungsrates.

4. Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

5. Ernennung eines neuen Kommissars nach der Abberufung und der Entlastung des vorherigen Kommissars.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents nach L-8437 Steinfort, 41, rue de Koerich zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 2 sowie den ersten Absatz von Artikel 15 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 2, Absatz 1. «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Steinfort.»

Art. 15, Absatz 1. «Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Mittwoch des Monats Juni um 14.00 Uhr.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und somit lautet Artikel 4 der Satzung wie folgt:

Art. 4. «Gegenstand der Gesellschaft ist der Import und Export, der An- und Verkauf von Produkten und Zubehör im direkten oder indirekten Zusammenhang mit der Automobilindustrie, Lastwagen oder der Landwirtschaft, sowie jede andere Art von Tätigkeiten, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des bisherigen Verwaltungsrates und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Die Generalversammlung und ernennt folgende Personen zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

a) Herr Philippe Paul Alphonse Derville, directeur commercial, geboren in Paris (Frankreich), am 20. August 1956, wohnhaft in L-8437 Steinfort, 41, rue de Koerich;

b) Frau Marie-Pierre Pitters, ohne besonderen Stand, geboren in Lubumbachi (früher Elisabethville), Demokratische Republik Kongo, am 20. Oktober 1961, wohnhaft in B-7608 Wiers, 1B, rue des Préaux;

c) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., mit Sitz in L- 9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Handelsregisternummer B 107.117.

Das Mandat der neuen Verwaltungsratsmitglieder endet bei der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Marie-Pierre Pitters, vorbenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Ihr Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Die Generalversammlung beschliesst des weiteren, dass die Gesellschaft, Drittpersonen gegenüber, durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, Frau Marie-Pierre Pitters, mit der des Herrn Philippe Derville, Verwaltungsratsmitglied, ohne finanzielle Beschränkung, rechtsgültig verpflichtet ist.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des bisherigen Kommissars, die Gesellschaft GRANT THORNTON RESVISION & CONSEILS S.A. und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Die Generalversammlung beschliesst an dessen Stelle die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Handelsregisternummer B 107.480, zu ernennen.

Das Mandat des neuen Kommissars endet bei der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Derville, M.-P. Pitters, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 149S, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. September 2005.

P. Bettingen.

(083378.3/202/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

PAXOS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 110.662.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the thirteenth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OLYMPIA HOLDINGS, S.à r.l., a company with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 109.699,

here represented by Mrs Michelle Carvill, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 13, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name: PAXOS HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
- 2) The number of managers is fixed at two.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED, a company with registered office at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GBZ-Gibraltar, registered in the commercial register of Gibraltar under the number 22933.
 - BELVAUX NOMINEES LIMITED, a company with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the commercial register of Tortola under the number 277 320.

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their sole signature.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OLYMPIA HOLDINGS, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.699, ici représentée par Madame Michelle Carvill, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en oeuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: PAXOS HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé représentant la totalité du capital social de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GBZ-Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 22933.
 - BELVAUX NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 277320.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par leur signature individuelle pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec son objet social.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Carvill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 149S, fol. 84, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

G. Lecuit.

(084328.3/243/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

FALCON VALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH01474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(070920.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BOUCHERIE ERNZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 18, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 août 2005.

Pour BOUCHERIE ERNZER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(070950.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

ALFRED SCHUON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 90.857.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070947.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

CENTRALIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 20.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 août 2005.

Pour CENTRALIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(070952.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

IFAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.807.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth day of September.

Before Us, M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Astrid Christiane Simon, director of companies, residing in Spartanburg, South Carolina, USA, duly represented by Mr Michael Probst, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated September 11, 2005.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is IFAM, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) divided into 50 (fifty) corporate units with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least 75% (seventy-five percent) of the members' general meeting or of at least 75% (seventy-five percent) of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than 75% (seventy-five percent) of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 16. Every year on December thirty-first, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2005.

Subscription and payment

The 50 (fifty) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mrs Astrid Christiane Simon, residing in Spartanburg, South Carolina, USA.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1.750,- EUR.

Resolutions of the sole associate

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

1. Mr Harry Simon, director of companies, born on August 15, 1952 in Stuttgart (Germany), residing in Spartanburg, South Carolina, USA.

2. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten September.

Vor Uns, Notar Paul Decker, mit Amtssitz zu Luxemburg-Eich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Astrid Christiane Simon, Geschäftsführerin, wohnhaft in Spartanburg, South Carolina, USA,
hier vertreten durch Herrn Michael Probst, Privatangestellter, berufsansässig in Luxemburg in L-1528 Luxembourg, 5,
boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 11. September 2005.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt, wird hiermit gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung IFAM, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fordern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) eingeteilt in 50 (fünfzig) Anteile zu je USD 1.000,- (eintausend US Dollar).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von 75% (fünfundsiebzig Prozent) der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von 75% (fünfundsiebzig Prozent) des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von 75% (fünfundsiebzig Prozent) der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer in jedem Falle die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift im Namen der Gesellschaft zu kontrahieren. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Spezialvollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2005.

Kapitalzeichnung

Die 50 (fünfzig) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Frau Astrid Christiane Simon, wohnhaft in Spartanburg, South Carolina, USA, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von USD 50.000,- (fünfzigtausend US Dollar) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.750,- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, vertreten wie erwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer werden ernannt:

1. Herr Harry Simon, Geschäftsführer, geboren am 15. August 1952 in Stuttgart, (Deutschland), wohnhaft in Spartanburg, South Carolina.

2. Herr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», geboren am 18. Juli 1956 in Luxemburg, berufsansässig in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Kompargenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Probst, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 149S, fol. 90, case 5. – Reçu 409,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 27. September 2005.

P. Decker.

(086882.3/206/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NOOMAIL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R. C. Luxembourg B 110.706.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- I.P. ASSOCIATES S.A., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg 14, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), here represented by:

Mr Neil Medlyn, company director, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Panama, on September 16, 2005.

2.- OAK S.A., a company governed by the laws of the Republic of Seychelles, established and having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria (Republic of Seychelles); here represented by:

Mr Neil Medlyn, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 16, 2005.

The prementioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company under the name of NOOMAIL MANAGEMENT S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company will offer network management facilities to next-generation value-added service providers.

These facilities will cover, but are not limited to, the design, installation, configuration, set-up and subsequent monitoring and maintenance to the network management services. Furthermore, the Company will provide consulting services in its area of expertise.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may carry out, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, all activities, transactions or commercial, industrial, financial, real estate operations, directly or by braking, which may directly or indirectly be deemed in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of three Euro and ten cents (3.10 EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, e-mail, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday in the month of May at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed to as follows:

1.- I.P. ASSOCIATES S.A., prenamed; nine thousand nine hundred ninety-nine shares.	9,999
2.- OAK S.A., prenamed, one share.	1
Total: ten thousand shares.	10,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand nine hundred eighty Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

1.- Mr Stefan A. Surzycki, company director, born in Iowa City (USA), on 26 June 1974, residing at 51, blvd Voltaire, Paris (France);

2.- Mr Aleksander Stojanoski, company director, born in Skopje (Macedonia), on 11 March 1974, residing at 131, rue de l'Université, F-75007 Paris (France);

3.- Mr Clyde Everett Weeks, III, company director, born in Provo Utah, (USA) on 26 March 1949, residing at 2598 West Pebble Creek Lane, Lehi, UT 84043-4768 (USA).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2011: FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., a «société anonyme», existing under Luxembourg law and having its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 47.015).

Third resolution

The company's registered office is located at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as first managing directors (administrateur-délégué) of the company, Aleksander Stojanoski and Stefan A. Surzycki prenamed, who are allowed to engage the company by their individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- I.P. ASSOCIATES S.A., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg 14, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 16 septembre 2005.

2.- OAK S.A., une société régie par les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria (République des Seychelles),

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NOOMAIL MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société offrira des facilités de gestion de réseau à des entreprises spécialisées dans la fourniture de services à haute valeur ajoutée technologique. Ces facilités couvriront entre autres le design, l'installation, la configuration, l'activation ainsi que la surveillance et l'entretien de systèmes de réseaux. En plus de ces activités de base, la Société offrira des services de conseil dans ses domaines de compétence.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

De façon générale, la Société pourra, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou par courtage, susceptibles d'être utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (3,10 EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, courrier électronique, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.
L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- I.P. ASSOCIATES S.A., prénommée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2.- OAK S.A., prédésignée, une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cent quatre-vingts euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

1.- Monsieur Stefan A. Surzycki, administrateur de sociétés, né à Iowa City (USA), le 26 juin 1974, demeurant au 51, blvd Voltaire, Paris (France);

2.- Monsieur Aleksander Stojanoski, administrateur de sociétés, né à Skopje (Macedonian), le 11 mars 1974, demeurant au 131, rue de l'Université, F-75007 Paris (France);

3.- Monsieur Clyde Everett Weeks, III, administrateur de sociétés, né à Provo Utah, (USA), le 26 mars 1949, demeurant au 2598 West Pebble Creek Lane, Lehi, UT 84043-4768 (USA).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., une société anonyme, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 47.015).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateur-délégué de la société, Messieurs Aleksander Stojanoski et Stefan A. Surzycki, prénommés, lesquels pourront engager la société sous leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Medlyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2005, vol. 897, fol. 32, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(085194.3/239/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.791.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 30 juin 2000. L'avis de clôture de la liquidation a été publié au Mémorial C n° 794 du 21 septembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 4 S.A. (dissoute et liquidée)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081626.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.791.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 30 juin 2000. L'avis de clôture de la liquidation a été publié au Mémorial C n° 794 du 21 septembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 4 S.A. (dissoute et liquidée)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081629.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.791.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 30 juin 2000. L'avis de clôture de la liquidation a été publié au Mémorial C n° 794 du 21 septembre 2001.

—

Le bilan au 11 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00499 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 4 S.A. (dissoute et liquidée)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081632.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.

R. C. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 août 2005.

Pour DESIGN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(070953.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

C.A.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 14, Square Général Patton.

R. C. Luxembourg B 110.781.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain René Leen, coiffeur, demeurant à L-822 0 Mamer, 32, rue du Commerce.

2. Madame Vitalina Dolcimascolo, employée privée, demeurant à L-8220 Mamer, 32, rue du Commerce.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de C.A.L, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Alain René Leen, prénommé. 50 parts

2. Madame Vitalina Dolcimascolo, prénommée 50 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

Les associés déclarent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Vitalina Dolcimascolo, prénommée.

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain René Leen, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-8443 Steinfort, 14 Square Général Patton.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Leen, V. Dolcimascolo, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 2005, vol. 910, fol. 52, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2005.

A. Biel.

(086743.3/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

MEDINGER, AGENCE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 août 2005.

Pour MEDINGER, AGENCE IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(070954.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

ANARCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 97.669.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081366.3/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

NEWGENERATION 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 66.642.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour NEWGENERATION 3000 S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / C. Day-Royemans

(081360.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

EXP'AIR VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 110.796.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Véronique Blazejewski, agent de voyages, née le 15 mars 1970 à Hayange/Moselle (France), demeurant à F-57100 Thionville, 18, Chemin de la Guinguette.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EXP'AIR VOYAGES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyages ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Véronique Blazejewski, agent de voyages, née le 15 mars 1970 à Hayange/Moselle (France), demeurant à F-57100 Thionville, 18, Chemin de la Guinguette.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (EUR 850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Véronique Blazejewski, agent de voyages, née le 15 mars 1970 à Hayange/Moselle (France), demeurant à F-57100 Thionville, 18, Chemin de la Guinguette.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Blazejewski, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2005, vol. 897, fol. 35, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 septembre 2005.

F. Molitor.

(086828.3/223/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

AJR PARTICIPATIONS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081379.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

CANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.893.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081380.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

LA ONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081382.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

COLLECTION PRIVEE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.089.

EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081676.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

WESTHORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 103.034.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

(081399.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

EVERFIN INTERNATIONAL-FININT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Signature.

(081402.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

FIDELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8160 Bridel, 14, rue Mathias Perrang.
R. C. Luxembourg B 91.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

(081423.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

E.C. CONCEPT (EUROPEAN CAR CONCEPT), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 84.777.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES fait savoir que le siège de la société E.C. CONCEPT, S.à r.l. a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081510.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.728.

AOL EUROPE, S.à r.l., l'associé unique de la société, ayant changé d'adresse et étant désormais domicilié au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, les gérants de la société, Messieurs Richard G. Minor et Michael Christodoulou, ainsi que le délégué à la gestion journalière, Monsieur Richard G. Minor, changent également d'adresse et sont désormais domiciliés au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081709.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

IPSE DIXIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(081541.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 347,050.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.281.

In the year two thousand five, on the first day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

LEI MEMBER LIMITED, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda HMCX, (the «Existing Shareholder»), hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Existing Shareholder, acting as the sole shareholder of LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 February 2005 not yet published, declared and requested the undersigned notary to act that:

Resolutions

1. It is the sole Existing Shareholder of the Company and holds all the three thousand four hundred and forty (3,440) Class A Shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each of the Company representing the Company's entire share capital.

2. The Existing Shareholder resolves to increase the share capital of Company by contribution in cash by an amount of GBP 261,050.- (two hundred sixty-one thousand fifty Pounds Sterling) in order to raise it from its current amount of GBP 86,000.- (eighty-six thousand Pounds Sterling) to GBP 347,050.- (three hundred forty-seven thousand Pounds Sterling) by creating and issuing:

- 4,657 (four thousand six hundred fifty-seven) new Class A Shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each and having the rights attached to this class of shares in the articles of incorporation of the Company, and

- 5,785 (five thousand seven hundred eighty-five) new Class B Shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each and having the rights attached to this class of shares in the articles of incorporation of the Company.

3. The Existing Shareholder resolves to amend Article 5.1.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

«**Art. 5.1.1.** The share capital is fixed at GBP 347,050.- (three hundred forty-seven thousand fifty Pounds Sterling) represented by 8,097 (eight thousand ninety-seven) Class A Shares and 5,785 (five thousand seven hundred eighty-five) Class B Shares. Each Share has a nominal value of shares of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling).

The Shares may be redeemed in accordance with the provisions of Articles 5.3 and 8.2.2 and 8.2.3.»

Subscription and payment

The Existing Shareholder, LEI MEMBER LIMITED, declared to subscribe for 3,501 (three thousand five hundred one) new Class A Shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each for a total amount of GBP 87,525.- (eighty-seven thousand five hundred twenty-five Pounds Sterling) which have been fully paid up by a contribution in cash.

There also appeared (i) TEACHERS INSURANCE AND ANNUITY ASSOCIATION OF AMERICA, 730, Third Avenue, New York, NY 10017, USA and (ii) STICHTING PENSIOENFONDS ABP, WTC Schipol Airport, Tower G, 8th Floor, 1118 Schipol, The Netherlands, both hereby represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing parties declared to subscribe as follows:

TEACHERS INSURANCE AND ANNUITY ASSOCIATION OF AMERICA declared to subscribe to 1,156 (one thousand one hundred fifty-six) Class A Shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each for a total amount of GBP 28,900.- (twenty-eight thousand nine hundred Pounds Sterling) which have been fully paid up by a contribution in cash, and

STICHTING PENSIOENFONDS ABP declared to subscribe to 5,785 (five thousand seven hundred eighty-five) Class B Shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds Sterling) each for a total amount of GBP 144,625.- (one hundred forty-four thousand six hundred twenty-five Pounds Sterling) which have been fully paid up by a contribution in cash.

All the new shares being fully paid up in cash so that the amount of GBP 261,050.- (two hundred sixty-one thousand fifty Pounds Sterling) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary, who expressly acknowledges it.

Acceptance

Further to the above-mentioned subscriptions of shares, the Existing Shareholder LEI MEMBER LIMITED, declared to accept TEACHERS INSURANCE AND ANNUITY ASSOCIATION OF AMERICA and STICHTING PENSIOENFONDS ABP as new shareholders of the Company.

Fiscal Assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 379,490.- at the current European Central Bank currency rate fixed at GBP 0.6879 against EUR 1.-.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le premier jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

LEI MEMBER LIMITED, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda HMCX, (l'«Associé Existant»), ci-représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et va être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Existant, agissant en tant qu'associé unique de LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte par-devant le notaire instrumentant en date du 16 février 2005, non encore publié, a déclaré et prié le notaire d'acter que:

Résolutions

1. Il est le seul Associé Existant de la Société et détient l'ensemble des trois mille quatre cent quarante (3.440) Parts Sociales A d'une valeur nominale de GBP 25.- (vingt-cinq livres sterling) chacune représentant l'entier capital social de la Société.

2. L'Associé Existant décide d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de GBP 261.050,- (deux cent soixante et un mille cinquante livres sterling) afin de l'augmenter de son montant actuel de GBP 86.000,- (quatre-vingt-six mille livres sterling) à GBP 347.050,- (trois cent quarante-sept mille cinquante livres sterling) en créant et en émettant:

- 4.657 (quatre mille six cent cinquante-sept) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune et ayant les droits attachés à cette classe de parts sociales en vertu des statuts de la Société, et

- 5.785 (cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune et ayant les droits attachés à cette classe de parts sociales en vertu des statuts de la Société.

3. L'Associé Existant décide de modifier en conséquence l'Article 5.1.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.1.** Le capital social est fixé à GBP 347.050,- (trois cent quarante-sept mille cinquante livres sterling) représenté par 8.097 (huit mille quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales A et 5.785 (cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales B. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling).

Les Parts Sociales peuvent être rachetées en conformité avec les dispositions des Articles 5.3 et 8.2.2 et 8.2.3.»

Souscription et libération

L'Associé Existant, LEI MEMBER LIMITED, déclare souscrire à 3.501 (trois mille cinq cent une) Parts Sociales A nouvelles d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune pour un montant total de GBP 87.525,- (quatre vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq livres sterling) qui ont été entièrement libérées par apport en numéraire.

Ont également comparu (i) TEACHERS INSURANCE AND ANNUITY ASSOCIATION OF AMERICA, 730, Third Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis et (ii) STICHTING PENSIOENFONDS ABP, WTC Schipol Airport, Tower G, 8th Floor, 1118 Schipol, Pays-Bas, tous les deux représentés par Patrick van Hees, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé, qui, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et vont être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement et ces comparants déclarent souscrire comme suit:

TEACHERS INSURANCE AND ANNUITY ASSOCIATION OF AMERICA déclare souscrire à 1.156 (mille cent cinquante-six) Parts Sociales A d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune pour un montant total de GBP 28.900,- (vingt-huit mille neuf cents livres sterling) qui ont été entièrement libérées par apport en numéraire, et STICHTING PENSIOENFONDS ABP déclare souscrire à 5.785 (cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales B d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune pour un montant total de GBP 144.625,- (cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq livres sterling) qui ont été entièrement libérées par apport en numéraire. Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de GBP 261.050,- (deux cent soixante et un mille cinquante livres sterling) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Acceptation

Suite aux souscriptions prémentionnées aux parts sociales, l'Associé Existant, LEI MEMBER LIMITED, déclare accepter TEACHERS INSURANCE AND ANNUITY ASSOCIATION OF AMERICA et STICHTING PENSIOENFONDS ABP en tant qu'associés nouveaux de la Société.

Evaluation pro fisco

Aux fins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 379.490,- au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à GBP 0,6879 pour EUR 1,-.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à cinq mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au comparant dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 147S, fol. 33, case 2. – Reçu 3.794,88 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

J. Elvinger.

(087003.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

MAKELAND TRADING AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 90.830.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 26 août 2005, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Camille Paulus, économiste, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg le 26 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081640.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

ATRAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.122.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ATRAFIN HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

2. A été réélu comme commissaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081564.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

TOPOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.857.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 septembre 2005, la démission honorable de leur fonction respective d'administrateur a été accordée à Monsieur Christophe Davezac, Monsieur Philippe Vandervhoven et Madame Géraldine Schmit. Sont nommés en qualité de nouveaux administrateurs pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2011 Monsieur Karim Van den Ende, Monsieur Joseph Collaro et Madame Brigitte Stumm, tous trois avec adresse professionnelle 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Suite à la même assemblée, la démission honorable de sa fonction de commissaire aux comptes a été accordée à WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. Est nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2011 la société KV ASSOCIATES S.A. avec siège social 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Suite à la même assemblée, l'adresse du siège social a été transférée au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081575.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

SIOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.893.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(081586.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

STEEL & LOGISTIC SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 97.042.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081580.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

SAGE TANKSCHIFFFAHRT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 67.203.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081582.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

ENRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.794.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

MARTIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.624.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(081589.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

LSF4 MEGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.360.655,73.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 109.341.

—
Suite au changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Alain Heinz, gérant unique de la Société, son adresse professionnelle n'est dorénavant plus au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, mais au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société LSF4 MEGA INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081711.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

IBERESTATE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

(081610.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

SAARLAND HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 12.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

(081611.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**E.I.E. HOLDING, ENTREPRISE INTERNATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 82.738.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(081618.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081644.3/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081641.3/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

DUMBARTON ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 86.081.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.10 heures le 30 juin 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.00 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085543.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

DUMBARTON ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 86.081.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.15 heures le 29 juin 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.00 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085544.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.
